

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## Les Risques Majeurs à LEZIGNAN-LA-CÈBE



### Numéros d'urgence

Mairie de Lézignan-la-Cèbe

04 67 98 13 68

n° d'urgence européen

**112**

Sapeurs pompiers

**18**

Gendarmerie

**17**

SAMU

**15**

## LE MOT DU MAIRE

Notre commune est maintenant dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Les risques majeurs auxquels elle pourrait être confrontée ont été identifiés et, pour y faire face le plus efficacement possible, des dispositions municipales précises sont organisées.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de toutes les prévisions ainsi que les consignes et informations utiles qui vous concernent en cas de sinistre.

L'ensemble de ces prévisions ont pour objectif de limiter les conséquences d'un éventuel sinistre par l'application de mesures prévues, ordonnées qui seraient le meilleur atout d'efficacité.

**Rémi BOUYALA**

Maire de Lézignan-la-Cèbe

## SOMMAIRE

Le mot du Maire	p 2
Les consignes générales de sécurité	p 3
Le Plan Communal de Sauvegarde	p 4
La notion de risque majeur	p 5
<b>LES RISQUES MAJEURS</b>	
Le risque inondation	p 6
Le risque feu de forêt	p 8
Le risque mouvements de terrain	p 10
Le risque sismique	p 11
Le risque de transport de matières dangereuses	p 12
Le risque rupture de barrage	p 14
Comment serais-je alerté ?	p 16

# LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Selon le type d'événement, je suis susceptible, dès la diffusion de l'alerte :

- de me mettre à l'abri dans un bâtiment,
- d'évacuer.

## DANS TOUS LES CAS :



**J'écoute la radio**, pour connaître la nature du danger, son évolution et les consignes à suivre.

**France Bleu Hérault**  
**Montpellier 101.1 MHz**  
**France Bleu Hérault**  
**Sète 102.0 MHz**



**Je coupe le gaz et l'électricité** pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit.



**Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école** pour ne pas encombrer les voies de circulation, m'exposer et exposer mes enfants au danger. Les enseignants s'occupent d'eux, ils sont préparés grâce au **PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sûreté.



**Je ne téléphone pas**, sauf urgence vitale, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours.



**J'évite toute flamme ou étincelle, je ne fume pas** et je m'éloigne des secteurs dangereux.

**Je ne prends pas l'ascenseur** pour éviter d'être bloqué à l'intérieur à cause des coupures électriques.

## Le "PACK SECURITE"

Il peut être préparé dans un sac à dos les éléments suivant :

- Pour me signaler auprès des secours** : torche, gilet fluorescent.
- Pour subvenir aux besoins de nourriture** : 1 à 2 bouteilles d'eau par personne, aliments énergétiques, aliments pour bébé ou régime spécifique.
- Pour administrer les premiers soins** : trousse médicale de 1er soin.
- Pour quitter mon habitation** : photocopie des papiers administratifs, double des clés de la voiture et de la maison, un peu d'argent liquide.
- Pour rester informé de l'évolution de l'événement** : radio à piles.
- Pour me préserver du froid et conserver un minimum d'hygiène** : vêtements chauds, couverture de survie, brosse à dents, serviettes, couches...
- Pour m'occuper durant la mise à l'abri ou sur le lieu de l'évacuation** : jeux pour enfants et adultes, livres...
- Pour pouvoir prétendre à une indemnisation** : photocopie des contrats d'assurance, appareil photo.

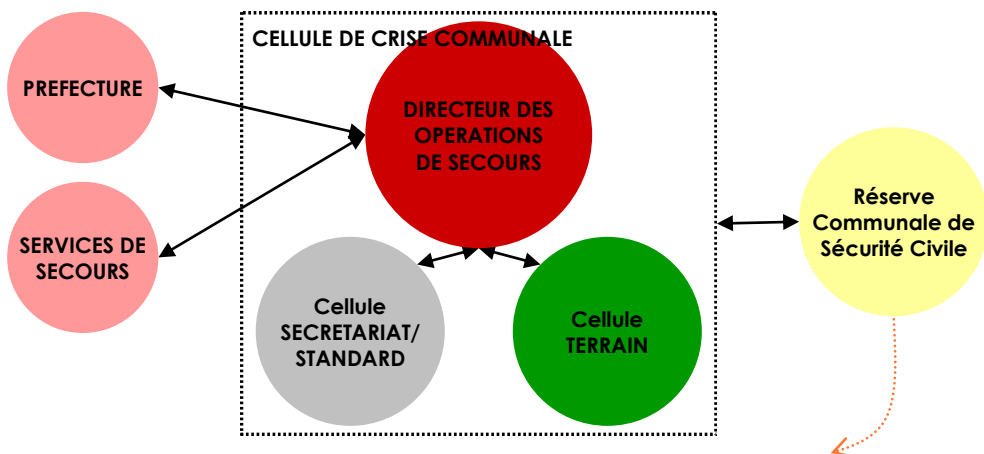
# LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) consiste à mettre en place une organisation efficace des services municipaux pour faire face à des crises majeures et exceptionnelles.

Ce document recense :

- **la nature des risques et leurs impacts sur la commune,**
- **les moyens d'alerte** et d'information de la population,
- **les moyens disponibles** sur la commune (en communication, hébergement, évacuation, ravitaillement...),
- **des mesures permettant un retour à la normale** une fois la crise terminée.

Il organise **la cellule de crise** selon le schéma suivant en définissant le « qui fait quoi » et le « comment faire ».



**i** Si vous souhaitez participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours en cas de catastrophe dans votre commune, vous pouvez demander à rejoindre la **RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**.

## Comment poser sa candidature ?

→ Vous devez adresser votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile au Maire de Lézignan-la-Cèbe. Les critères de sélection sont librement établis par la mairie.

## Quelle forme juridique prend cet engagement ?

→ L'engagement dans la réserve communale est formalisé par un contrat signé par vous-même et le Maire, valable et renouvelable suivant les modalités prévues par la mairie.

# LA NOTION DE RISQUE MAJEUR

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Il se caractérise par sa **gravité**, de nombreuses victimes, d'importants dégâts matériels et des effets néfastes pour l'environnement ; aussi par sa **fréquence**, si faible que l'on pourrait être tenté de l'oublier. Pourtant, pour le risque naturel notamment, l'avenir est souvent écrit dans le passé, là où la terre a tremblé, elle tremblera encore, là où la rivière a débordé, elle débordera encore !

## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

4 risques naturels :



inondation



feu de forêt



mouvement de terrain



séisme

2 risques technologiques :



transport de matières dangereuses



rupture de barrage

Si besoin, un centre d'accueil d'urgence sera ouvert pour héberger provisoirement les personnes évacuées : ➔ **SALLE POLYVALENTE**



Salle polyvalente



Mairie

# LE RISQUE INONDATION



## Ses caractéristiques :

L'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée en général par des pluies importantes et durables, ou intenses et brèves. Il existe 3 grands types de crues :

- Torrentielle, rapide et puissante
- De plaine, lente et prévisible
- Par ruissellement, en secteur urbain



## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

La commune est soumise aux crues de **l'Hérault** et du ruisseau de **Caval Ferrant**. D'importantes crues se sont produites en octobre 1984 et novembre 2011 entraînant la coupure de nombreuses routes et l'évacuation de certains habitants.

*Cartographie de l'aléa inondation  
PPR inondation - DDTM34*



# ! LES BONNS REFLEXES !

## AVANT

- Mettre au sec les meubles, objets précieux, produits dangereux,
- Obstruer les entrées d'eau (portes, soupiraux...),
- Mettre à l'abri les véhicules,
- Faire une réserve d'eau potable.



## PENDANT

- Refermer les portes, fenêtres et aérations,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Monter à l'étage avec une réserve d'eau potable,
- Ecouter la radio pour connaître l'évolution du phénomène,
- N'évacuer que si les autorités en donnent l'ordre.



## APRES

- Aérer les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



## S'INFORMER !

La **vigilance MétéoFrance** est une vigilance météorologique à l'échelle départementale, mise à jour quotidiennement, permettant de qualifier l'impact potentiel d'un évènement climatique sur un département.

**Vigicrues** est une vigilance hydrologique qui permet de suivre l'évolution des crues en temps réel. La surveillance des crues de l'Hérault se fait à partir des stations de Montagnac et d'Aspiran, situées en amont de la commune.



[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

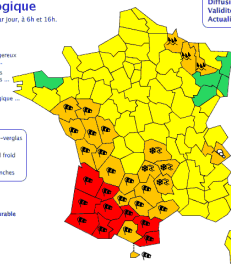
### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose (des alertes sont émises) : évènements météorologiques dangereux et/ou évènements sans précip.
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
- Pas de vigilance particulière.

- |                   |                  |
|-------------------|------------------|
| ☁️ Vent violent   | ⚡️ Néige-verglas |
| 🌊 Plus-inondation | 🏠 Grand froid    |
| 🌪️ Orages         | 🚗 Avalanches     |

La vigilance plus-inondation est émise avec le risque de prévision des crues du Ministère de l'Environnement durable.



Diffusion : le samedi 24 janvier 2009 à 08h10  
Validité : jusqu'à dimanche 25 janvier 2009 à 06h00  
Actualisation : le samedi 24 janvier 2009 à 06h00

Consulter le **bulletin national**

Tempête occasionnelle sur le sud du pays, se déplaçant vers le golfe du Lion en cours de journée de samedi. Neige sur le Massif Central débutant samedi en montagne.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Vérifiez - Réviser état-civil et émettre toute activité extérieures - Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Évitendez les grands axes de circulation - Prenez les précautions qui s'imposent face aux conditions d'un vent violent et d'intensité surtout pas sur les toitures.  
Crues d'Orages - Renforcez-vous avant d'entreprendre un déplacement en toute autre activité extérieures - Faites les abords des cours d'eau - Soyez très attentif au risque d'inondations, avalanches/orages - Confirmez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne.

[vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)



# LE RISQUE FEU DE FORET



## Ses caractéristiques :

L'incendie de forêt est l'inflammation et la combustion de formations végétales qui échappe au contrôle de l'homme tant en durée qu'en étendue. Les formations végétales sujettes aux incendies peuvent être des forêts, maquis, garrigues ou landes. Les conditions climatiques jouent un rôle majeur pour le départ d'un feu et sa propagation, la sécheresse estivale est ainsi la période la plus propice aux feux de forêts.



## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

La commune est soumise à un aléa feu de forêt faible. Depuis 1973, 5 feux ont touché le territoire communal dont celui du 20 août 1975 ayant brûlé 17 hectares.

Modélisation de l'aléa incendie  
DDTM34





# ! LES BONS REFLEXES !

## AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériel),
- Débroussailler autour des habitations,
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets, toitures.



## PENDANT

- Si je suis témoin, informer les sapeurs-pompiers,
- Si je suis confronté à un incendie, chercher un abri en s'éloignant du feu,
- Respirer dans un linge humide,
- Dans l'habitation : ouvrir le portail, fermer les bouteilles de gaz, fermer et arroser les volets, occulter les aérations.



## APRES

- Eteindre les foyers résiduels,
- Surveiller les éventuelles reprises de feu.



## S'INFORMER !

- A la mairie de votre commune :

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) synthétique,

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans l'Hérault (DDRM34)

également disponible sur le site de la Préfecture : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

- Banque de données sur les incendies de forêts en région méditerranéenne : [www.promethee.com](http://www.promethee.com)

- La politique départementale de prévention contre les feux réglemente l'emploi du feu et impose des mesures préventives, notamment l'obligation de débroussaillage, celles-ci sont consultables sur le site internet:

[www.prevention-incendie-foret.com/34,herault.php](http://www.prevention-incendie-foret.com/34,herault.php)

# LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN



## Définition :

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; en fonction de la nature du sol et de la disposition des couches géologiques, il peut se traduire par des glissements de terrain ou des chutes de blocs.



## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

La commune est soumise à un risque faible de glissement de terrain. Le versant nord-est du bois Riquet est une zone à risque.

## ⚠ LES BONS REFLEXES ⚠

### AVANT

- En cas de craquement inhabituel, évacuer immédiatement le bâtiment,
- Signaler à la Mairie l'apparition de fissures ou d'affaissement du sol.



### PENDANT

- S'éloigner de la zone dangereuse,
- A l'intérieur, s'abriter sous un meuble et s'éloigner des fenêtres,
- A l'extérieur, s'abriter derrière un obstacle,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



### APRES

- Ne pas revenir dans le bâtiment,
- Couper eau, gaz et électricité,
- Empêcher l'accès au public,
- Evaluer les dégâts et prévenir les autorités.



# LE RISQUE SISMIQUE



## Ses caractéristiques :

Un séisme est une **fracturation brutale des roches** en profondeur le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme **génère des vibrations importantes** du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

La commune de Lézignan-la-Cèbe est classée en zone de sismicité faible d'après le zonage sismique de la France en vigueur depuis mai 2011.

## ! LES BONNS REFLEXES !

### AVANT

- Repérer les points de coupure eau, électricité, gaz,
- Prévoir une radio et des piles de rechange.



### PENDANT

#### A l'intérieur :

- S'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur, s'éloigner des fenêtres, ne pas allumer de flamme.



#### A l'extérieur :

- S'éloigner des bâtiments et de ce qui peut s'effondrer.

### APRES

- Se méfier des répliques de secousses,
- Couper eau, gaz et électricité si possible,
- En cas de fuite de gaz, ouvrir portes et fenêtres et prévenir les autorités,
- Sortir rapidement du bâtiment sans prendre les ascenseurs.



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## Ses caractéristiques :

C'est le risque d'accident se produisant lors du transport de marchandises « dangereuses » par voie routière, ferroviaire, d'eau ou de canalisations. Le risque peut provenir d'une explosion, d'un incendie ou d'un dégagement de nuage toxique.



## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

Les axes exposés au risque de transport de matières dangereuses sont l'autoroute A75, la route départementale RD609 et le gazoduc.

Axes routiers : **A75 - RD609**  
Canalisation : **gazoduc**



# ! LES BONNS REFLEXES !

## AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses.

## PENDANT

- Protéger, pour éviter un « sur-accident »,
- Baliser les lieux du sinistre, faire éloigner les personnes à proximité,
- Donner l'alerte aux pompiers, police ou gendarmerie, en précisant si possible les numéros présents sur la plaque orange,
- En cas de fuite du produit, ne pas toucher et quitter la zone de l'accident pour rejoindre un bâtiment et se confiner.

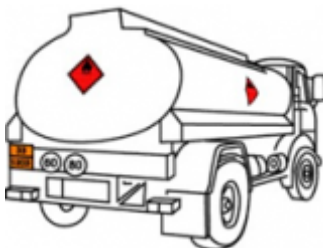
## APRES

- Aérer le local à la fin de l'alerte.



## Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- **Le lieu exact** (commune, nom de la voie, point kilométrique...),
- **Le moyen de transport** (poids-lourd, canalisation, train),
- **La présence ou non de victime**,
- **La nature du sinistre** : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement,
- **Le numéro du produit et le code danger** (numéro apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon citerne).



Code danger

Code matière



Etiquette de danger



## Ses caractéristiques :

Les barrages sont des ouvrages artificiels ou naturels, établis au travers du lit d'un cours d'eau créant ainsi une retenue. Ils ont plusieurs fonctions : régulation du cours d'eau, alimentation des villes en eau, irrigation, production d'énergie électrique, tourisme...

Les causes de rupture peuvent être diverses : **techniques** (défaut de fonctionnement), **naturelles** (séisme, crues exceptionnelles, glissements de terrain...), **humaines** (défaut de surveillance, défaut de conception, etc.).



## Sur la commune de Lézignan-la-Cèbe :

La commune est située dans le périmètre submersible. D'après le PPI (Plan Particulier d'Intervention), en cas de rupture totale du barrage du Salagou l'onde de submersion arriverait sur la commune en 2 heures environ.

Onde de submersion  
PPI du Salagou - DREAL



## ! LES BONS REFLEXES !

### AVANT

- Connaître le système spécifique d'alerte mis en place sur la commune,
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et itinéraires d'évacuation (collines, étages).



### PENDANT

- Gagner le plus rapidement possible les points hauts,
- Ne pas prendre l'ascenseur, ne pas revenir sur ses pas.



### APRES

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche,
- Chauffer dès que possible.



## S'INFORMER !

- Sur le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEEDDTL) :

**[www.risquesmajeurs.fr/le-risque-de-rupture-de-barrage](http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-de-rupture-de-barrage)**

- Sur le site de la Préfecture :

**[www.risques.gouv.fr/risques-technologiques/rupture-de-barrage](http://www.risques.gouv.fr/risques-technologiques/rupture-de-barrage)**

- Sur le plan familial de sûreté qui permet de se préparer en famille à un événement :

**[www.risquesmajeurs.fr/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms](http://www.risquesmajeurs.fr/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms)**

# COMMENT SERAIS-JE ALERTE ?



En cas d'événement grave, l'alerte de la population est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :



➔ Diffusion d'un message par **mégaphone**.

➔ Patrouille des agents de la commune sur le **terrain** « porte à porte » ou **appels téléphoniques** ciblés pour diffuser l'alerte.



➔ Radio (France Bleu Hérault), télévision ou tout autre moyen.



➔ **Le signal national d'alerte :**

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirènes peut être déclenché. La commune de Lézignan-la-Cèbe est équipée. Le signal est identique sur l'ensemble du territoire français.



## Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en 3 séquences d'une minute.



## Fin d'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte : un son continu de 30 secondes.



Il est proposé **aux personnes vulnérables** de bénéficier **d'une alerte personnalisée** en cas de phénomène dangereux.

Il suffit de communiquer vos coordonnées à la Mairie.

◀ Ce service est **gratuit**. ▶